



[NOUS CONTACTER \(/NOUS-CONTACTER\)](#) [ESPACE PIGISTES \(HTTP://PIGISTES-CFDT.FR/\)](http://pigistes-cfdt.fr/) [ESPACE CONSEIL NATIONAL \(/USER\)](#)



## EMPLOI DES JOURNALISTES ET AIDES PUBLIQUES

Nous manquons de chiffres précis à propos des destructions d'emplois de journalistes, leur recensement n'étant réalisé par aucune structure.

Il revient à la Commission paritaire nationale de l'emploi des journalistes (CPNEJ) d'effectuer ce recensement pour jouer pleinement le rôle que lui assigne la convention collective et proposer des actions de formation aux privés d'emplois en vue de leur réinsertion, en concertation avec le CNRJ.

La Commission de la carte constate une stagnation du nombre de cartes attribuées. Elle pourrait communiquer des chiffres intéressants sur le nombre de sorties de la profession ou de non demande de renouvellement. D'autres informations doivent être recherchées auprès d'organismes tels qu'Audiens, l'INSEE, le ministère des finances, etc. Les résultats devraient être croisés pour aboutir à une analyse fine de la situation de la profession.

Cette enquête permettrait à la CPNEJ de lancer une consultation auprès des journalistes de toutes les formes de presse (écrite et audiovisuelle) à la recherche d'un emploi pour connaître l'origine de leurs difficultés à se réinsérer et déterminer leurs besoins de formation.

La CPNEJ pourrait dès lors proposer les grandes lignes d'une politique de formation et susciter des actions en concertation avec tous les intervenants (Pôle emploi, et CNRJ, Médiafor, AFDAS, Régions).

Les entreprises de presse reçoivent des aides publiques, directes et indirectes qui ne semblent pas bénéficier suffisamment au maintien de l'emploi : 284,5 millions €, ont été votés par le Parlement dans la loi de finances pour 2009,

uniquement pour la presse écrite ; un plan de 600 millions a été annoncé par Nicolas Sarkozy à l'issue des Etats généraux de la presse.

Ces crédits ne bénéficient pas en priorité aux entreprises qui embauchent.

La CPNEJ devrait demander à la DGMIC et au ministère de la culture et de la communication la liste des bénéficiaires des aides publiques conformément à la loi 2000-321.

Dans les entreprises supprimant des emplois, le Comité d'entreprise devrait être en mesure de faire des propositions de mise en œuvre d'actions en concertation avec la CPNEJ et le CNRJ.

Ce dispositif ne serait pas crédible s'il ne s'accompagnait pas d'une réflexion sur l'évolution du métier de journaliste et sur la place de celui-ci dans les entreprises multimédias.

SNJ, SNJ-CGT, Journalistes-CFDT, SJ-CFTC, SJ-FO

PARTAGER SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Share 0

Tweeter



Share

## Liens

CFDT Confédération (<http://www.cfdt.fr/>)

F3C Fédération (<http://www.f3c-cfdt.fr/>)

Observatoire de la Déontologie de l'Information - ODI  
(<http://www.odi.media/>)

Conférence nationale des métiers du journalisme  
(<http://www.cnmj.fr/presentation/>)

Ass° de préfiguration des conseils de presse  
(<http://apcp.unblog.fr/>)

Les Assises du journalisme  
(<http://www.journalisme.com/>)

International IFJ (<http://www.ifj.org/>)

Fédération européenne des journalistes  
(<http://europeanjournalists.org/fr/>)

Reporters Sans Frontières (<https://rsf.org/fr>)

Mentions légales site internet (/mentions-  
l%C3%A9gales-site)

## La CFDT dans les médias

Bayard-presse (<http://cfdtbayard.wordpress.com/>)

CFDT Publihebdomas (<http://www.cfdt-publihebdomas.infos.st>)

CFDT-FTV (<http://cfdt-ftv.over-blog.org/>)

France Télévision (<http://cfdt-ftv.over-blog.org/>)

Le Courrier Picard (<http://cfdt-courrierpicard.blogspot.com/>)

Ouest-France (<http://cfdt-of.over-blog.org/>)

Radio-France CFDT (<http://www.cfdt-radiofrance.fr/>)

Site WK (<http://www.rsf.org/-francais-.html>)

### **Suivez nous !**

 (<http://www.facebook.com>)

 (<https://twitter.com/USJCFDT>)

 (</~vanessa/cfdt/rss.xml>)